



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2018-134**

**AVIS** est donné que le Règlement R-2018-134 intitulé « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation majeure de la bibliothèque de la Ville située au 12001, boulevard De Salaberry » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 9 octobre 2018 et a reçu l'approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 novembre 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le Règlement R-2018-134 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 12 décembre 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**